

# AVIS DE MOTION



## 6.6 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT DE TAXATION - FIXANT LES TAUX DE TAXES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2020 ET LES CONDITIONS DE PERCEPTION

Conformément qu'à l'article 445 du Code municipal du Québec, un avis de motion est donné par Dominique Lussier qu'à une séance ultérieure sera présenté pour adoption le règlement de taxation portant sur les taux de taxes foncières, des compensations, d'imposition pour l'exercice financier 2020 et sur les conditions de perception. Le projet de règlement de taxation 2020 est déposé et remis aux élus.

Donné à Saint-Barnabé-Sud ce 4 décembre 2019

Karine Beauchamp  
Directrice générale et secrétaire-trésorière